

RECRUTEMENT DE LECTEURS DE LANGUE ETRANGERE
2026/2027

Portugais n°639

Département concerné et présentation du département (spécificités) :

Le poste est à pourvoir au sein du département d'Études Lusophones de l'Université Bordeaux Montaigne. L'offre de formation y est élargie et diversifiée :

- Licence LEA Anglais-Portugais ;
- Licence LLCER Portugais Trilangue : cours de Langue Portugaise (thème, version, expression oral et écrite, compréhension orale et écrite, grammaire, contraction de texte, méthodologie etc.) et, éventuellement, cours de Culture des Pays Lusophones ;
- Cours du soir auprès du Département des Langues du Monde (DLM) : Langue Portugaise et Certifications en langue.

Le lecteur est susceptible d'intervenir dans ces différentes formations. Les cours se destinent à des publics très vastes et hétérogènes de spécialistes ou de non spécialistes de tous niveaux.

Langue concernée : PORTUGAIS (norme européenne)

Conditions de recrutement : les conditions sont fixées par le décret 87-754 du 14 septembre 1987

- la langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une langue pratiquée à l'égal de leur langue maternelle,
- justifier d'une année d'études accomplie avec succès après l'obtention d'un titre ou diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de licence (niveau équivalent à la maîtrise).

Durée du contrat :

- pour les candidats proposés par les autorités de leur pays d'origine dans le cadre d'un programme bilatéral d'échanges avec l'Université Bordeaux Montaigne, la durée des fonctions sera fixée lors du recrutement. Elle peut être d'un an, de deux ans ou de trois ans. Elle est renouvelable une fois pour une même période.
- pour les candidats se présentant à titre personnel, la durée des fonctions est d'un an. Elle peut, à titre exceptionnel, être renouvelée une fois pour une même période.

Rémunération : indice nouveau majoré 366, soit un salaire brut mensuel de 1801,73 euros (salaire net : 1448,10 euros).

Description du poste à pourvoir (missions, environnement de travail) :

Le lecteur devra assurer au moins 200 heures TD/an d'enseignements dans les formations présentées ci-dessus (Licence LEA, Licence LLCER Portugais Trilangue, Cours du soir...). Une grande disponibilité est requise car le lecteur est susceptible d'intervenir n'importe quel jour de la semaine (du lundi au vendredi), et devra également assurer des cours du soir (de 18h à 20h). En outre, il devra participer à la vie du Département d'Études Lusophones (réunions pédagogiques, encadrement des étudiants, surveillance d'examens, examens, jurys, aide au déroulement des épreuves de Certification en Langue, vie culturelle...). Il devra également s'investir dans les temps forts de la vie universitaire (semaine de pré-reentrée, accueil des lycéens, jurys...).

Profil du lecteur à recruter et compétences linguistiques et pédagogiques exigées :

Outre les cours de Langue Portugaise (tous niveaux), le lecteur devra assurer des cours de Culture, Littérature, Civilisation (Histoire/Géographie) et Économie du Portugal. Ces cours pourront être dispensés en français comme en portugais, selon le public. Ce poste exige également de bonnes capacités d'intégration, une aptitude au travail en équipe, de l'esprit d'initiative et une excellente connaissance de l'actualité du Portugal et/ou des pays d'Afrique lusophone. De plus, des compétences numériques (plateforme Moodle) sont souhaitables en vue d'une ouverture progressive de la formation à distance en Portugais.

Les dossiers de candidature complets devront être adressés **avant le mercredi 11 février 2026 16h00** via l'application Rita :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=6

Aucun dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

Cette campagne concerne également les **lecteurs déjà en poste** et souhaitant un renouvellement en 2026-2027 (un nouveau dossier de candidature constitué d'un CV et d'une lettre de motivation doit être envoyé).

NB : Il conviendra pour les personnes hors Union Européenne qui entrent pour la première fois sur le territoire français de s'acquitter d'une taxe après une visite médicale obligatoire auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) de Bordeaux.